

les convoitises des prolétaires ; ils ébranlent les fondements de l'ordre civil et domestique.

« Au milieu de tant et de si grands périls, vous comprenez sans doute qu'il y a lieu d'espérer beaucoup des institutions franciscaines ramenées à leur état primitif. Si elles florissaient, la foi, la piété et l'honnêteté des mœurs chrétiennes fleuriraient aussi ; cet appétit désordonné des choses périssables serait mortifié ; et il n'en coûterait pas de réprimer les passions par la vertu, sacrifice que la plupart des hommes considèrent aujourd'hui comme le plus lourd et le plus insupportable. Les chrétiens, unis par les liens de la fraternité, s'aimeraient entre eux, et ils auraient pour les pauvres et les indigents, qui sont l'image de Jésus-Christ, le respect convenable. En outre, ceux qui sont vraiment pénétrés de la religion chrétienne savent, de source certaine, que c'est un devoir de conscience d'obéir aux autorités légitimes et de ne léser qui que ce soit en aucune chose. Rien n'est plus efficace que cette disposition d'esprit pour extirper tous les vices dans leur racine, pour arrêter la violence, l'injustice, l'esprit de révolution, et l'envie entre les diverses classes de la société, pour détruire tous ces germes mauvais qui constituent les principes et les éléments du *socialisme*. Enfin la question des rapports du riche et du pauvre, question qui préoccupe tant les économistes, sera parfaitement réglée par cela-même qu'il sera bien établi et avéré que la pauvreté ne manque pas de dignité, que le riche doit être miséricordieux et généreux, le pauvre, content de son sort et de son travail, puisque ni l'un ni l'autre n'est né pour ces biens périssables et que l'un doit aller au ciel, par la patience, l'autre par la libéralité.

« Telles sont les raisons pour lesquelles nous avons depuis longtemps fort à cœur de voir chacun se proposer, autant qu'il le pourra, l'imitation de saint François d'Assise. Et parce que jadis nous avons toujours porté un intérêt particulier au Tiers-Ordre des Franciscains, aujourd'hui nous saisissons l'occasion favorable pour *exhorter vivement les chrétiens à ne pas refuser de se faire inscrire dans cette sainte milice de Jésus-Christ.* »

Le souverain Pontife, Pie X, glorieusement régnant, n'a pas encore eu l'occasion, depuis son avènement, de faire des recommandations semblables au sujet du Tiers-Ordre franciscain. Mais son sentiment en cette matière nous est connu d'avance. Pendant qu'il était patriarche à Venise, il écrivait, en 1901, aux fidèles de sa ville épiscopale les paroles suivantes : « Quoique le Tiers-Ordre de saint François soit